

14 avr 2023 -16:36

Le SPF Finances téléphone à certains contribuables pour leur proposer un rendez-vous pour le remplissage de la déclaration

Depuis le 3 avril et jusqu'au 28 avril 2023, le SPF Finances téléphone aux contribuables qui pourraient avoir besoin d'aide pour le remplissage de leur déclaration d'impôt.

Le SPF Finances contacte les contribuables qui pourraient avoir besoin d'aide.

Depuis le 3 avril et jusqu'au 28 avril 2023, le SPF Finances téléphone aux contribuables :

- (entre autres) qui ont fait remplir en 2022 leur déclaration par le SPF Finances,
- qui ne recevront pas de proposition de déclaration simplifiée cette année,
- et dont le SPF Finances dispose du numéro de téléphone.

Un rendez-vous pour le remplissage de leur déclaration leur est proposé en mai ou en juin.

Le SPF Finances souhaite ainsi faciliter la tâche des contribuables et planifier au mieux l'aide au remplissage.

Comment se déroule l'appel du SPF Finances ?

Le numéro de téléphone utilisé par le SPF Finances pour appeler les contribuables est le 02 572 57 57.

Les collaborateurs s'adressent toujours aux contribuables par leur nom et leur demandent s'ils souhaitent encore faire remplir leur déclaration cette année. Aucune autre information n'est demandée pour la prise de rendez-vous.

Les contribuables sont bien entendu libres d'accepter ou de refuser.

S'ils acceptent, il leur sera demandé de confirmer leur identité ainsi qu'un éventuel numéro de téléphone supplémentaire et le moment souhaité pour le rendez-vous. Après l'appel, ils recevront un SMS de confirmation du rendez-vous et un SMS de rappel avant le rendez-vous.

Comment se déroule l'aide au remplissage ?

Au moment fixé, les collaborateurs rappellent les contribuables pour remplir leur déclaration par téléphone. Un rendez-vous dans les bureaux du SPF Finances est également possible.

Dans les deux cas, les collaborateurs connaissent déjà la majorité des données fiscales des contribuables. Attention

- Le SPF Finances ne propose jamais d'aide au remplissage à domicile.
- Le SPF Finances ne demande jamais de numéro de compte par téléphone.
- Le SPF Finances ne demande jamais le code de carte bancaire ou de crédit, le code pin de la carte d'identité, un mot de passe etc.
- Le SPF Finances ne demande jamais de payer pour l'aide au remplissage de la déclaration.

SPF Finances
North Galaxy
Boulevard du Roi Albert II 33/70
1030 Bruxelles
Belgique
<http://finances.belgium.be>

Florence Angelici
Porte-parole (FR) SPF Finances
+32 470 775 728
florence.angelici@minfin.fed.be

Francis Adyns
Porte-parole (NL) SPF Finances
+32 470 76 22 44
francis.adyns@minfin.fed.be